



ARRÊTE MUNICIPAL N° 137-2025

**Voirie – Occupation du domaine public
Règlementant le stationnement et la circulation sur la RD 619
Prolongation**

Le Maire de Mormant ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le nouveau code de la route et notamment les articles L 411-1 à L 411-7, R 417-1 à R 417-13 et les décrets subséquents ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route en vigueur ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 du Livre I – 4^{ème} partie ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'abattage des arbres pour permettre la croissance des jeunes arbres plantés récemment ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers pendant la période des travaux ;

AUTORISE

ARTICLE 1 : L'arrêté 127-2025 du 29 août 2025 autorisant des opérations d'abattage d'arbres sur la RD619 le long du magasin Brico Cash **est prolongé jusqu'au vendredi 19 septembre 2025.**

ARTICLE 2 :

Les travaux cités dans l'arrêté initial n° 127-202 restent inchangés et sont applicables jusqu'au 19 septembre 2025 inclus.

Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

ARTICLE 3 : Délai et voies de recours. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun 43 Rue du Général de Gaulle 77000 Melun dans un délai de deux mois suivant sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de Mormant
- Monsieur le Responsable des Services Espaces Vert et Voirie
- Madame la Major de la Brigade de Gendarmerie de Mormant
- Monsieur le Chef d'unité du Centre d'Incendie et de Secours de Mormant
- Au pétitionnaire

Fait à Mormant, le 10 septembre 2025

Par délégation du Maire,

**Eliane DIACCI,
Maire-adjointe**